

14 FCV-Moanda-Mounana

Franceville/Centre hospitalier régional Amissa Bongo/ Conseil d'administration

Le fonctionnement efficient de l'hôpital à l'ordre du jour



Vue des membres ayant pris part au conseil d'administration.



Les travaux ont été ouverts par le gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga.

N.O.

Franceville/Gabon

LE Centre hospitalier régional Amissa Bongo de Franceville (CHRAB) a abrité dernièrement son premier conseil d'administration. Les travaux dudit conseil ont été ouverts par le gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga. En présence du président du Conseil d'administration, Gilles Kiki Inga, et de plusieurs responsables de la santé, membres du bureau du

conseil, au nombre desquels le directeur général de la dite structure et tout le directoire, le directeur régional de Santé sud-Est, Clet Ovono Edzo, le représentant du ministre de la Santé, de la Prévoyance sociale et de la Solidarité nationale, Jean-Baptiste Atsougou, et le représentant du Syndicat national des agents publics de la santé (Synaps), Norbert Dobot. On notait également la présence du président du Conseil départemental de la Mpassa, Edouard Pouta. Cette réunion, qui se tient au sortir de la crise ayant

longtemps paralysé le bon fonctionnement de l'établissement hospitalier, a été l'occasion de passer au peigne fin ledit fonctionnement, en examinant notamment le budget 2016, le plan d'action du directeur général, les primes et avantages des responsables et les problèmes actuels du CHRAB.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2016 a été évalué à un milliard quatre cent soixante-dix millions neuf cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-sept francs cfa (1.470.974.197 F cfa), soit six cent quatre

vingt-six millions neuf cent soixante mille soixante-un francs (686.960.061 F cfa) au compte de la subvention de l'Etat, et cinq cent cinquante millions (550.000.000 F cfa) de recettes propres.

« Il s'agit pour le Centre hospitalier de maîtriser et de rationaliser sa dépense, de clarifier les situations de chaque agent avec le Centre hospitalier d'une part, et avec la CNSS d'autre part », a indiqué le DG, Dr Ntchoreret Olusogun.

En ce qui concerne le plan d'action, des résolutions ont été adoptées par le conseil. Comme la mise en

place d'un réseau statistique efficace ; la diminution du taux des rejets des factures de la CNAMGS à 5% ; l'adoption d'un code de bonne conduite devant améliorer significativement l'image du CHRAB vis-à-vis des populations et différents fournisseurs (amabilité, assiduité, ponctualité, respect des engagements, rigueur et transparence dans la gestion des fonds); préparer le contrat annuel des performances ; permettre une communication électronique entre les équipes administrative et médicale ; restaurer les bâtiments et

les autres installations; améliorer la sécurité du travail des équipes techniques ; assurer un bon fonctionnement du parc automobile et garantir le bon fonctionnement de la buanderie.

Le Conseil a retenu le paiement des primes de responsabilités sur la base d'un tableau annexé, de même que les quote-parts et les primes de garde seront payées aux agents de la structure par catégories, avec une majoration selon la productivité.

Consommation

Des centaines de produits avariés détruits



Les agents provinciaux de la DGCC ont saisi dans les magasins des produits avariés et procédé à leur destruction.



Vue de quelques produits avant leur destruction.

N.O.

Franceville/Gabon

DANS le cadre de sa mission de contrôle-qualité, en vue d'assurer la défense et la protection des intérêts des consommateurs, le service provincial de la Concurrence et Consommation du Haut-Ogooué, dirigé par Guy-Roger Mbandinga, a procédé, dernièrement, à la destruction de

plusieurs centaines de produits cosmétiques et de consommations avariés, saisis depuis près de deux mois dans plusieurs grands magasins de Franceville.

La visite des agents de cette administration dans les commerces a donné lieu à une saisie de 4 cartons de lait concentré périmé en vente sur les rayons, 250 pâtes dentifrice expirées, 10 cartons de colorant et plusieurs pots de peinture, une cen-

taine de savonnettes, 50 laits corporels, 2 cartons de beurre en plaque, 2 cartons de farine de marque "Phosphatine" pour bébé, des centaines de biscuits et plusieurs autres produits de consommation, tels que des vivres, ayant dépassé la date limite de péremption.

Le service a, par conséquent, procédé à la destruction, à la grande décharge d'ordures de Yene, de ces produits impropres à la consumma-

tion, après les avoir mis en quarantaine. Cette opération entre dans le cadre des missions régaliennes de la direction générale de la Concurrence et Consommation (DGCC), dont le souci est de veiller à la protection des intérêts des consommateurs.

Cette action résulte donc de la collaboration des consommateurs, qui ont alerté le service quant à la présence de produits avariés dans certains rayons et qui leur étaient vendus.

Ainsi, après enquête faite par les contrôleurs auprès des magasins, certains commerçants de mauvaise foi ont été pris en flagrant délit. « Chaque fois que nous descendons sur le terrain, nous ne cessons de retrouver des produits avariés dans les magasins. Mais comme notre mission première c'est la protection des consommateurs, nous sommes obligés de saisir ces produits. Nous avons également besoin que le consommateur nous aide dans

cette mission. Au cas où chacun tomberait sur un produit dont la date de péremption est dépassée, qu'il le dénonce auprès de nos services. Certains commerçants justifient leur faute par l'état de la route, qui ne permet pas d'acheminer les produits à temps. Cependant, cela ne justifie en rien la vente des produits nocifs aux consommateurs », a indiqué Guy-Roger Mbandinga.